

PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 6 FÉVRIER 2020

L'an deux mil vingt, le 6 février à 18 H 00, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Christian MUSIAL, Maire, en suite de convocation en date du 31 janvier dont un exemplaire a été affiché à la porte extérieure de l'Hôtel de Ville le jour même.

Etaient présents :

Christian MUSIAL, Maire, Martine LAURENT, Jérôme VALLIN, Jacqueline DOHET, Jean-Jacques VANWESEMAEL, Sandrine CHEVALIER, Sébastien PERRIOT (procuration à Christian MUSIAL jusqu'à son arrivée à 19 H 19), Alain MONNAERT, Audrey ROBLIN (procuration à Edith BAUWENS jusqu'à son arrivée à 18 H 17), Adjoint(e)s au Maire, Georges DE SAUW, Daniel GOUBEL, Daniel CARLIER, Jean-Paul PRUVOST, Alain DAUBERCY, Maryline LEBRUN, Zora ZOUAOUI, Françoise MORELLE, Emmanuel LEMOINE, Sylvie FAUVERGUE, Sylvain COLIN, Samir EL AABBAOUI, Edith BAUWENS, Jean-Claude SZYPULA (arrivé à 18 H 22), Rémi MIQUET, Angéla BAUDUIN (arrivée à 18 H 36), Julien TAVERNIER, Conseillers(ères) Municipaux(ales).

Etaient excusés :

Béregère DUBAR a donné procuration à Jean-Jacques VANWESEMAEL.
Didier HOLT a donné procuration à Angéla BAUDUIN.

Etait absente :

Carole DEMAURY.

Il a été procédé immédiatement à la nomination d'un secrétaire de séance, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Martine LAURENT, ayant été désignée pour remplir les fonctions, les a acceptées.

Monsieur le Président ouvre la séance.

Après délibération, le Conseil Municipal :

A l'unanimité :

- Approuve le compte-rendu du Conseil Municipal du 12 décembre 2019.
- N'émet pas de remarque au compte-rendu des décisions du Maire prises du 29 novembre 2019 au 22 janvier 2020 en application de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.
- Approuve la tenue d'un débat d'orientations budgétaires et prend connaissance du rapport d'orientations budgétaires.
- Acte l'affectation des crédits de la Dotation de Solidarité Urbaine comme suit : action sociale solidarité : 231 000€, animations jeunesse et de quartier : 302 937€.

A l'unanimité :

- Valide la convention de versement d'une participation financière au titre des Fonds de Concours Communautaires éclairage public et effacement des réseaux pour la rue Basly et accepte de percevoir ce fonds de concours d'un montant de 3 680 € pour l'éclairage public et de 23 753,12 € pour l'enfouissement.
- Sollicite le Fonds de Concours Pôle Gare mis en place par la CAHC à hauteur de 47 493,47 € pour l'aménagement des abords.
- Emet un avis favorable sur la vente du logement sis au 2 rue Villefranche par la S. A. d'H.L.M. Maisons et Cités, au locataire occupant.
- Délibère sur l'affectation par RTE, dans le cadre des mesures compensatoires au projet de reconstruction en deux circuits 400 000 volts de la ligne Avelin-Gavrelle, de 85 000 € visant à diminuer le reste à charge Ville concernant l'opération de travaux d'enfouissement de la rue Beugnet.
- Se prononce favorablement quant à la sollicitation de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux pour le projet de sécurisation, d'accessibilité et de rénovation thermique de l'école Voltaire.
- Se prononce favorablement quant à la sollicitation de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local concernant le projet de réhabilitation / travaux de rénovation énergétique de la salle de sports Porez.
- Acte la sollicitation des amendes de police au titre de la programmation 2020 afin de mener à bien les travaux de sécurisation, d'accessibilité de l'école Voltaire.
- Emet un avis favorable sur la demande formulée par la S.A.S. Agri Union Bioénergies et concernant l'autorisation d'exploiter sur le site de Delta 3, une unité de méthanisation agricole.
- Se prononce favorablement sur la demande d'autorisation formulée par Territoire 62 au titre de la loi sur l'eau et de dérogation à l'interdiction de destruction des espèces protégées afférente à la Z.A.C de la maille verte sur la commune de Oignies.
- Décide de la création d'un emploi aidé destiné à une personne sans emploi rencontrant des difficultés sociales et professionnelles particulières d'accès à l'emploi.
- Valide le conventionnement avec l'A.S.T. pour un montant estimatif de 17 000 € permettant à la collectivité de remplir ses obligations en matière de médecine préventive.

Le Conseil Municipal a été informé :

- que pour répondre aux obligations en matière de protection de données personnelles mise en place par le Règlement Général sur la Protection des Données, un référent est nommé au sein de la collectivité,
- du rapport annuel 2018 sur le prix et la qualité des déchets de la CAHC et de la possibilité de le consulter,
- de l'arrêté inter-préfectoral du 18/12/19 autorisant au titre de l'article L.214-3 du Code de l'Environnement, le système d'assainissement de Courcelles-les-lens.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h58.

L'ensemble des délibérations, débats et questions posées, est consultable en Mairie, disponible sur le site Internet ou sous forme d'un C. D. audio fourni gratuitement sur simple demande.